

Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre 2 parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire **pour les litiges de moins de 5 000 euros** ou lorsque la nature du litige l'impose (ex: bornage, distance des plantations, certaines servitudes...).

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile.

Conflits concernés



- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges relevant du droit rural
- Litiges en matière prud'homale



Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), de conflits avec l'administration.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Un auxiliaire de justice assermenté

Le conciliateur de justice est un **auxiliaire de justice assermenté et bénévole** qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Comment saisir le conciliateur de justice ?

- 1 sur simple rendez-vous auprès des :
 - Tribunaux
 - Mairies
 - Maisons de la justice et du droit
 - Réseaux France services
 - Associations
- 2 en ligne sur le site conciliateurs.fr.
- 3 par un juge.

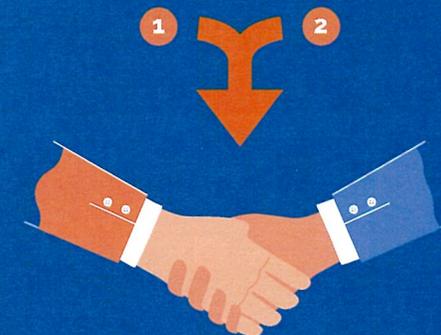
Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.



Le déroulé d'une conciliation

Deux chemins mènent à la conciliation

- 1 **Conciliation extrajudiciaire**
Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.
- 2 **Conciliation déléguée**
À tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.



L'issue d'une conciliation

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

La conciliation de Justice en chiffres

2 588
conciliateurs
de justice

*Chiffres août 2021

250 000 visites

par des particuliers soit 119 visites
par an par conciliateur de justice

150 000 saisines

directes par le justiciable
en vue d'une conciliation de justice

51% de taux
de réussite

toutes affaires terminées confondues
à l'exclusion
des conciliations sans suite



5 bonnes raisons de tenter la conciliation



1. Rapide
2. Gratuite
3. Confidentielle
4. Droits préservés
5. Accord officiel

Vous voulez devenir conciliateur de justice ?



www.justice.gouv.fr
www.conciliateurs.fr

Trouver un lieu de permanence sur :
justice.fr et/ou conciliateurs.fr

La conciliation de justice



Retrouvez nous sur :
justice.gouv.fr
conciliateurs.fr

Permanences CDAD de Saône-et-Loire NUMERO UNIQUE GRATUIT 3039

Secteur de Mâcon	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
Agent à contacter :	9h30-11h30 Premier et quatrième lundi du mois	9h15-12h00 1^{er} mardi du mois	9h-12h Mâcon : Sur RDV au https://www.rdv-solidarites.fr	2^{ème} jeudi du mois	1^{er} jeudi du mois	9h-12h Mâcon : Sur RDV au https://www.rdv-solidarites.fr
Mathieu CUZZUCOLI : 06.40.48.40.23 mathieu.cuzzucoli@justice.fr	Maison de la formation 10 rue Maynaud de Bisefranc Bureau n°208, second étage	Charolles : Sans RDV France Services 13 rue Joanny Furtin	Maison de Justice et du Droit 1550 av. C de Gaulle	10h30-12h30 et 13h30-15h30	9h30-11h30 et 13h30-15h30	Maison de Justice et du Droit 1550 av. C de Gaulle
	1^{er} lundi du mois 13h30-16h 3^{ème} lundi du mois 9h30-12h et 13h30-16h Gueugnon : Sans RDV France Services 47 rue de la Convention	Quatrième lundi du mois 13h30-16h Bourbon-Lancy Sur RDV au 03 85 85 63 60 France Services 1 place de l'église	13h30-16h30 Charolles : Sans RDV France Services 13 rue Joanny Furtin	13h30-17h30 Mâcon : Sur RDV Maison de Justice et du Droit 1550 av. C de Gaulle <u>Sauf 1^{er} après-midi du mois</u> (ADIL - 94 rue de Lyon)	Cluny : Sans RDV France Services 5 place du marché	Chauffailles: Sans RDV Maison du Canton 4 rue Élie Maurette
						14h00-17h00 Tournus Sur RDV https://www.rdv-solidarites.fr Espace Chanay 1 rue Chanay Varennes le Grand : Point d'accès au droit détenus : 1 ^{er} vendredi de chaque mois

Secteur de Chalon	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Agent à contacter :	9h-12h Chalon-sur-Saône : Sur RDV Maison de Justice et du Droit 5 Place de l'Obélisque Tél : 03.85.90.87.80	9h30-11h30 Autun : Sur RDV https://www.rdv-solidarites.fr Centre Social St-Jean 22 rue Naudin Semaine paire sur place Semaine impaire par téléphone	9h-12h Permanence téléphonique départementale : Sur RDV Tél : 03.85. 90.87.80	9h-12h Chalon-sur-Saône : Sur RDV Maison de Justice et du Droit 5 Place de l'Obélisque Tél : 03.85. 90.87.80	09h-12h Montceau les Mines : Sur RDV Centre social « Le Trait D'union » 7 rue de Mâcon Tél : 03.85.67.90.70
Fatima OTMANI : 06.40.48.52.86 adad-chalon@orange.fr	13h30-17h Chalon-sur-Saône : Sur RDV Maison de Justice et du Droit 5 Place de l'Obélisque Tél : 03.85.90.87.80	13h30-15h30 Autun : Sur RDV Centre Social St-Jean 22 rue Naudin Cf matin	13h30-16h Louhans : Sur RDV Maison de l'Etat, 11 rue des Bordes Tél : 03.85.90.87.80	13h30-16h30 Chalon-sur-Saône: Sur RDV Maison de Justice et du Droit 5 Place de l'Obélisque Tél : 03.85.90.87.80	13h30-16h30 Le Creusot : Sur RDV https://www.rdv-solidarites.fr L'escale Promenade du Midi

Liste des permanences avocats gratuites du département

Tribunal judiciaire de Mâcon 8 rue de la Préfecture Permanence généraliste les jeudis de 14h à 16h	Sur rendez-vous à l'accueil du tribunal : 03 85 39 92 00
Tribunal judiciaire de Chalon 4 rue Emiland Menand Permanence généraliste un mardi sur deux de 14h à 16h	Sans rendez-vous à l'accueil du tribunal : 03 85 93 77 00
Maison de justice et du droit de Mâcon 1550 avenue Charles de Gaulle Permanence en droit des étrangers le 1 ^{er} lundi, un mois sur deux de 10h à 12h	Sur rendez-vous auprès de l'agent d'accès au droit : 06 40 48 40 23
Maison de justice et du droit de Chalon 5 place de l'Obélisque Permanence en droit des étrangers le 3 ^{ième} lundi du mois de 10h à 12h	Sur rendez-vous auprès de l'agent d'accès au droit : 06 40 48 52 86
France Services Cluny 5 place du marché Permanence généraliste le 3 ^{ième} lundi du mois de 9h30 à 11h30	Sur rendez-vous auprès du secrétariat : 03 85 20 00 11
Maison de justice et du droit de Chalon 5 place de l'Obélisque Permanence en droit du travail le mercredi de 9h à 12h	Sur rendez-vous auprès du secrétariat : 03 85 90 87 80 Portée par le barreau de Chalon
Maison des avocats de Mâcon 3 rue des ursulines Permanence généraliste	Sur rendez-vous auprès du barreau : 03 85 38 75 79 appeler du lundi au vendredi sauf le mercredi de 9h à 12h Portée par le barreau de Mâcon
France Services Charolles 13 rue Joanny Furtin Permanence généraliste le 2 ^{ième} et 4 ^{ième} lundi du mois	Sur rendez-vous auprès du barreau : 03 85 38 75 79 appeler du lundi au vendredi sauf le mercredi de 9h à 12h Portée par le barreau de Mâcon
Tournus, la maison des femmes 4 rue Raymond-Dorey, place Germersheim Permanence à destination des femmes	Sur rendez-vous : 03 85 51 72 81 lamaisondesfemmetournus@gmail.com
SOS victimes consultation gratuite d'avocat portée par le barreau de Mâcon	0800 071 085 appel gratuit



Permanences des conciliateurs de justice

Tribunal Judiciaire de MÂCON

01/06/25

CHAROLLES	FRANCE SERVICES 13 av Joanny Furtin	Michel PERCHE	4° mardi du mois après midi sur rendez-vous	03 85 39 53 05
CLUNY	Mairie	Michel LAGRESLE	Sur rendez vous	06 34 75 08 83
CORMATIN	FRANCE SERVICES, 3 place de l'Ecole	Eric PRELEWICZ	Le 2° mardi matin de chaque mois Sur rendez vous	03 85 59 40 47
CRECHES SUR SAÔNE	Mairie	Michel LAGRESLE	Sur rendez vous	06 34 75 08 83
GUEUGNON	FRANCE SERVICES 47 rue de la Convention	Michel PERCHE	3° jeudi du mois matin sur rendez- vous	03.85.85.52.52 06 03 51 37 64
LA CHAPELLE DE GUINCHAY	Mairie	Michel LAGRESLE	Sur rendez vous	06 34 75 08 83
LUGNY	Mairie	Gilles GENET	Sur rendez vous	06 67 91 87 93
MÂCON	Tribunal Judiciaire, 8 rue de la Préfecture	Gilles GENET	Sur rendez vous 1er vendredi apres midi du mois	06 67 91 87 93
		Michel LAGRESLE	Sur rendez vous vendredi après midi	06 34 75 08 83
	Mairie Hôtel de Ville Quai Lamartine	Jean-Luc CAMILLERI	Jeudi 9H-12H30 et 13H30-16H30 sur rendez-vous	06 84 58 79 19
MARCIGNY	Mairie 11 rue du Général de Gaulle	Michel PERCHE	1er mardi de chaque mois matin sur rendez-vous	03 85 25 03 51 06 03 51 37 64
MATOUR	Mairie	Gilles GENET	Sur rendez vous	06 67 91 87 93
PARAY LE MONIAL	FRANCE SERVICES 1 rue du 8 mai 1945	Michel PERCHE	2° mardi du mois sur rendez-vous	09 72 31 03 20
ROMENAY	Mairie	Pierre FAVRE	Sur rendez vous	03 85 40 32 57 06 31 08 20 72
SAINT GENGOUX LE NATIONAL	Mairie	Pierre FAVRE	2° mardi du mois de 9H à 11 H	03 85 40 32 57 06 31 08 20 72
SANVIGNES LES MINES	FRANCE SERVICES	Paul GUILLEMET	3° mercredi du mois 14H à 17H30	03 85 79 33 73
TOURNUS	Ancien Palais de Justice	Pierre FAVRE	1°- 3° mardi du mois de 9 H à 11 H	03 85 40 32 57 06 31 08 20 72